



Résidence Autonomie

TARIFS – ROCTERIE 2 « Couleur Océan »

Votés par délibération le 14 avril 2025 par le Conseil d'Administration du CCAS

APPARTEMENT 35M² - T2 (UNE PERSONNE)

PRESTATIONS SOCLES (Loyer avec charges, charges de personnel téléassistance 24h/24, vie sociale, assurance habitation) avec DEMI-PENSION OBLIGATOIRE	1 660 €
PRESTATIONS SOCLES (Loyer avec charges, charges de personnel téléassistance 24h/24, vie sociale, assurance habitation) avec PENSION COMPLETE	1 890 €
ENTRETIEN DU LINGE (personnel et linge plat)	30,00 €

APPARTEMENT 35M² - T2 (DEUX PERSONNES)

PRESTATIONS SOCLES (Loyer avec charges, charges de personnel téléassistance 24h/24, vie sociale, assurance habitation) avec DEMI-PENSION OBLIGATOIRE	2 520 €
PRESTATIONS SOCLES (Loyer avec charges, charges de personnel téléassistance 24h/24, vie sociale, assurance habitation) avec PENSION COMPLETE	2 980 €
ENTRETIEN DU LINGE (personnel et linge plat)	60,00 €

REPAS EXTERIEURS ET REPAS INVITES

PRESTATION	Tarifs
Repas invité	15 €

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} mai 2025.

PLACES HABILITEES A L'AIDE SOCIALE

Le montant du prix hébergement pour les places habilitées à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale est fixé tous les ans par arrêté par le Président du Conseil Départemental de Vendée :

	Année 2025
Hébergement permanent	60,97 € par jour
Hébergement permanent pour les personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif de reconnaissance du handicap accueillies en résidence autonomie quel que soit l'âge	80,12 € par jour

Ces tarifs sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2025.